

# Compte rendu de la séance du 07 juillet 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Gabryel LACAZE

## Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2021
- 2) Modification du tarif des repas de cantine
- 3) Création d'emplois non permanents
- 4) Location de la cuisine de la salle des fêtes la semaine
- 5) Résultat appel d'offre
- 6) Questions et informations diverses

## Délibérations du conseil:

Ajout de deux points à l'ordre du jour.

### MODIFICATION DES TARIFS DES REPAS DE CANTINE ( 016\_2021)

Monsieur le maire propose d'augmenter les repas de cantine pour pallier aux absences imprévues du corps enseignant.

En effet lorsqu'une professeure des écoles est absente les parents viennent (pour un grand nombre) retirer les enfants de l'école.

Le Maire propose de ne pas faire payer le repas de l'enfant aux parents du fait que ce n'est pas de leur fait si celui-ci n'a pas été consommé par contre la commune paie les repas à Convivio sur son budget principal. Cette augmentation viendra apporter un crédit.

La première proposition était une augmentation de 0.03 €, cependant pour faciliter la comptabilité mais aussi pour anticiper une éventuelle augmentation de notre prestataire (celui-ci nous transmettant ces augmentations dans le courant de l'été habituellement), il est proposé une augmentation de 0.05 €.

	TARIFS ACTUELS	TARIFS ACTUALISES
Repas « Maternelle »	3.30 €	3.35 €
Repas « Élémentaire »	3.30 €	3.35 €
Repas « Personnel/Enseignants »	3.12 €	3.12 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

**ACCEPTE** les tarifs actualisés ci-dessus,

**DECIDE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2021.

### CREATION EMPLOI NON PERMANENT POUR LE PERISCOLAIRE ( 017\_2021)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir réaliser l'ensemble des travaux nécessaires au bon fonctionnement de la pause méridienne, et de la garderie et de l'école maternelle en cas de besoin de remplacement ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

## DECIDE

Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial contractuel relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 2 septembre 2021 au 7 juillet 2022 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'agents périscolaires polyvalents à temps non complet pour des durées hebdomadaires sur les périodes scolaires respectives de 4h30 et 3h30 minimum.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### LOCATION CUISINE SALLE DES FETES ET MODIFICATION TARIFS GRANDE SALLE AUX ASSOCIATIONS ( 018\_2021)

Le Maire demande au conseil municipal la possibilité de louer la cuisine de la salle des fêtes en dehors du vendredi au lundi soit 4 soirées (du lundi au jeudi) et 3 jours (du mardi au jeudi en journée uniquement).

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Tarif forfaitaire annuel pour une fois par semaine : 150 €

Tarif ponctuel journée 70 € tarif hiver et 50 € tarif été (tarif identique à la salle des associations).

Madame Véronique SIRON PERRIN fait remarquer que le coût de location annuelle de la grande salle aux associations sportives et culturelles l'utilisant une fois par semaine devrait être réviser car celui-ci est faible par rapport à l'utilisation sur 10 mois de l'année à raison d'une soirée par semaine et aux dépenses que cela représente pour le chauffage et le nettoyage à chaque utilisation.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** de mettre à la location la cuisine de la salle des fêtes hors week-end aux tarifs suivants :

- Tarif forfaitaire annuel pour une fois par semaine : **200 €**

- Tarif ponctuel journée **70 €** (tarif hiver du 1/11 au 30/04) et **50 €** (tarif été du 1/05 au 31/10)

- Caution de 200 €

**ACCEPTE** de réviser le tarif de location annuelle de la grande salle des fêtes aux associations sportives et culturelles l'utilisant une fois par semaine qui sera de **400 €** à compter du 1er septembre 2021 avec une caution du même montant.

### CONSTRUCTION STRUCTURE COUVERTE VESTAIRES - ATTRIBUTION MARCHÉ ( 019\_2021)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux pour la construction d'une structure couverte et de vestiaires sportifs a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 13 avril 2021 pour une remise des offres fixée au 5 mai 2021 à 12h00 sur la plateforme [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

La consultation comprenait 6 lots :

LOT	DESIGNATION
1	Maçonnerie - Gros oeuvre
2	Charpente, couverture, bardage
3	Menuiseries bois et métal, serrurerie
4	Electricité plomberie, sanitaires
5	Carrelage, faïence
6	Peinture

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 5 mai 2021 à 17h30, puis d'une analyse des offres par le cabinet B.V.R. Architectes.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

LOT	DESIGNATION	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT HT offre mieux-disante
1	Maçonnerie - Gros oeuvre	BERNEUX	81 578.86 €
2	Charpente, couverture, bardage	THIBAUT	100 232.59 €
3	Menuiseries bois et métal, serrurerie	BRUYNEEL ET FILS	17 250.00 €
4	Electricité plomberie, sanitaires	REMY LEBERT (Electricité) JLJ (Plomberie, sanitaires)	7 988.00 € 14 870.00 €
5	Carrelage, faïence	SRS	10 783.64 €
6	Peinture	PINXYL	4 547.84 €
		<b>TOTAL</b>	<b>237 250.93 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de construction d'une structure couverte et de vestiaires sportifs ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

#### DECISION MODIFICATIVE ( 020\_2021)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, compte tenu de l'achat d'une chambre froide pour le restaurant scolaire, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-1908.00	
2181 - 110	Installat° générales, agencements	1908.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION PROJET CIRQUE (021\_2021)

Monsieur le Maire expose qu'une délibération n° 40-2020 a été prise le 17 décembre 2020 par le conseil municipal pour une subvention concernant le projet cirque qui a eu lieu en juin 2021.

Cette délibération avait été prise pour un montant de 2 850 € qui devait être versée à la coopérative scolaire.

Par soucis de simplification il a été décidé de verser cette subvention directement à l'association La P'tite Fabrique de Cirque sur présentation de leur facture qui est finalement d'un montant de 2 832 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant de 2 832 € à l'association La P'tite Fabrique de Cirque en remplacement de celle prévue initialement à la coopérative scolaire ;
- **AUTORISE** le mandatement de cette subvention à l'article 6574.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Signature de la vente de la maison Renard faite et vente de la grange prévue pour la rentrée. Le coût des travaux sur l'ensemble de la donation est de 84 000 € pour une donation estimée à 240 000 €.
- Chemins de randonnées rendez-vous le 3 août pour clarifier certains chemins et vérifier les passages afin que soit labélisé le parcours
- Problème de bois gênant à abattre
- Déplacement abribus de Villefrault en raison de la dégradation de la voie par le bus scolaire
- Courrier de remerciement des Ailes Tourangelles suite à la diminution de loyer sur 2021
- Club Temps Mort du 27 au 30 août utilisation de l'espace sportif ouvert à la participation des Dierrois
- Mise à jour arrêté préfectoral délimitant les zones contaminées par les termites, commune de Dierre non concerné à priori mais une personne doit être désignée
- Modification du budget possible pour pouvoir payer "La P'tite fabrique de cirque"